

OPÉRATION DE MANŒUVRE D'EXPLOITATION EN BASSE TENSION INDICES BE MANŒUVRE



Formation animée par un formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées



14 heures, soit 2 jours

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

OBJECTIFS

- ✓ Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique au voisinage des risques électriques ou des accès aux locaux réservés aux électriciens, conformément à la norme NFC 18-510.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout public

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation alternant apports théoriques et exercices pratiques réalisés sur des installations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis au travers d'un QCM
- En fin de formation, le formateur formulera à l'employeur, un avis, afin de l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation

MODALITÉS

Votre convocation comportera un plan d'accès

ACCESSIBILITÉ

Nos lieux de formation sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)

Nous consulter pour toutes questions relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours maximum (hors juillet, août et décembre)

TARIFS

- Interentreprises : 450€ HT par personne, soit 540€ TTC
- Nous consulter pour une session en INTRA

PROGRAMME

CONNAISSANCES GÉNÉRALES

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident

REPLACEMENT ET RACCORDEMENT

- Les matériels électriques BT et TBT
- Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification)
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre
- Réaliser les différentes manœuvres
- Respecter les consignes du chargé d'exploitation ou du chargé de consignation

APPLICATION PRATIQUE

- Exercices sur la mise hors service d'un équipement, la manœuvre d'exploitation, et le compte rendu de son activité
- Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant



Norme française NFC 18-510

Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité. L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

L'habilitation des travailleurs s'appuie sur les dispositions du Code du travail et sur les règles techniques de la norme française **NFC 18-510** de janvier 2012 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique. – Prévention du risque électrique ».

Un recyclage des compétences et connaissances est conseillé tous les **3 ans**. Pensez-y !